

Neuchâtel, le 28 novembre 2022

A qui de droit  
Et à l'attention des membres du Corps  
Intermédiaire de l'Université de Neuchâtel

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACINE****28 novembre 2022, 17h30, salle C56, bâtiment principal****1. Mot de bienvenue**

Mot de bienvenue du Président, Dimitri Orine.

Prise du procès-verbal par Jérôme Saint-Phor, secrétaire.

Personne volontaire pour compter les voix durant les votes : Loanne Janin.  
Décompte de 14 personnes présentes, comité compris.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité (14 personnes).

**3. Approbation du procès-verbal de l'AG de 2021**

Approuvé par 9 voix ; 5 abstentions (pour motif d'absence à la dernière AG) ; 0 contre.

**4. Rapport de l'année écoulée**

Rapport d'activités 2021-2022 :

- 23 novembre 2021 : dernière Assemblée Générale ordinaire.
- 25 novembre 2021 : présentation de l'ACINE et ANES en FS « Qu'est-ce que le doctorat ? ».
- Décembre 2021 : ouverture du questionnaire « Doctorat » avec le Bureau Qualité (BQ). Ce questionnaire était revendiqué par l'ACINE depuis plusieurs années. Une délégation de l'ACINE a pu discuter avec le BQ en août-septembre 2021 pour donner son avis et ajuster le questionnaire.

En 2022

- Janvier 2022 : Rappel de mobilisation avant clôture du questionnaire « Doctorat ». Avant le rappel, 30% de réponses, puis suite au rappel de l'ACINE, env. 50% de réponses (taux très satisfaisant).
- 7 février : Assemblée Générale extraordinaire (en ligne). Suite à une erreur d'écriture, la vérification des comptes a dû à nouveau avoir lieu (approuvés).
- 28 mars : une délégation de l'ACINE assiste à la séance de présentation générale du SSP : explication du rôle du syndicat. L'ACINE obtient une prochaine rencontre personnelle.
- 29 mars : 3 membres du comité de l'ACINE rencontrent le Centre de Carrière pour l'organisation d'ateliers spécifiques pour les doctorant.e.s (très peu auparavant)
- 4 avril : 3 membres du comité de l'ACINE rencontrent le Rectorat. Les discussions portaient not. sur l'institution du comité de thèse, la modification des règlements des facultés, les taux d'activité des doctorant.e.s variables d'une faculté à l'autre, le questionnaire Doctorat. Un PV de la séance existe et est à disposition pour les personnes intéressées.
- 12 avril : le comité de l'ACINE organise un apéro en FSE pour rassembler le CI.
- 14 avril : l'ACINE signale aux RHx et Doyen FLSH le délai très long pour l'obtention des certificats de salaire (visiblement lié à des problèmes organisationnels au sein des RH).
- 4 mai : un membre de l'ACINE rencontre le Président de la CUSO, M. Denis Billotte. Wiebke Wiesigel explique son intervention : il s'agissait d'un point de situation, d'obtenir l'avis de la CUSO par rapport au comité de thèse. Des projets ont été discutés, par ex., instauration d'un groupe responsables de la formation doctorale et du suivi de thèse, et la discussion a aussi porté sur ce qui se fait dans les autres universités. Le Président de la CUSO était ravi de discuter, cela vaudrait la peine de soigner cette relation.
- 1<sup>er</sup> juin : le comité de l'ACINE rencontre les autres corps de l'université (l'Assemblée de l'Université, le PATB et la FEN). L'association des professeurs (APUNINE) a également été conviée, mais n'est pas venue. Il s'agissait de la première fois qu'une rencontre entre tous les corps a eu lieu : l'idée était de faire connaissance et d'avoir une première discussion informelle. Bilan très positif et volonté unanime de réitérer l'expérience (avec des thèmes plus précis la prochaine fois). C'est l'ACINE principalement qui a initié cette rencontre. Il serait bien que le nouveau comité recommence. Sur demande d'un membre, aucun procès-verbal n'a été fait. Volontairement, pour permettre un échange informel et une

« libération » de la parole. Les discussions portaient en substance sur la présentation de chaque association, puis sur les intérêts propres à chacune/intérêts communs, difficultés au travail et organisationnelles, gestion des institutions, etc.

- 13 juin : le Président de l'ACINE rencontre les représentants du SEFRI à Berne ainsi que les collègues de toutes les associations du Corps Intermédiaire de Suisse. Fait suite à la pétition Académia et au vote favorable au Conseil national pour demander au Conseil fédéral d'émettre un rapport sur l'état du CI dans le milieu académique. Le groupe de travail sur la pétition Académia et le SEFRI cherchent toujours des personnes intéressées à rejoindre le mouvement (pas besoin d'être membre d'un comité ou d'une association).
- 20 juin : le Président de l'ACINE rencontre le Doyen FS pour discuter de la modification du règlement du doctorat. Suite à la demande du Rectorat de revoir les règlements dans les facs, la FS n'avait pas voté de modification, mais introduit la possibilité de mettre en place un comité de thèse (non obligatoire). Le délai pour le dépôt de thèse a été maintenu à 12 mois.
- 8 juillet : une délégation de l'ACINE rencontre une représentante du syndicat SSP (Claude Grimm) pour initier une collaboration. Rencontre fructueuse, il s'agirait de maintenir cette relation.
- 31 août : une délégation de l'ACINE rencontre le Bureau Qualité pour discuter des résultats du questionnaire « Doctorat » (et émettre des recommandations)
- 28 septembre : remise du rapport d'enquête « Doctorat » et diffusion publique
- 26 octobre : réponse au BQ et demande d'amélioration du questionnaire « Docteur·e·s à l'Unine » (diffusé par le BQ le 23.11, questionnaire ouvert jusqu'au 19 décembre)
- Octobre : préparation d'un communiqué de presse, pour rendre l'enquête sur le doctorat plus visible.
- 7 novembre : conférence par le SSP Neuchâtel et l'ACDN pour le lancement de la campagne nationale « Stable Jobs – Better Science ». sur le thème du chômage. Une campagne a en parallèle été mise en place par le SSP et un membre du comité, Florent Blanc, avec des stands, pour diffuser l'information sur l'importance d'avoir des postes stables, alerter sur le nbre élevé de postes précaires.
- 14 novembre : envoie du communiqué de presse aux journalistes. Franc succès, les médias ont largement diffusé l'information, not. Arcinfo, RTN, RTS Info. En particulier, la RTS a diffusé un reportage au 12 :45.

Activités en cours :

- Suivi des négociations concernant la modification des règlements du doctorat et la création d'un comité de thèse dans les différentes facultés

Wiebke fait la remarque qu'un groupe de travail existe en FLSH (dernière séance en décembre) qui doit émettre des recommandations au décanat en début 2023. Elle invite le nouveau comité à prendre contact.

- Poursuite de la collaboration avec le syndicat SSP Neuchâtel
- Suivi de la mise en place des recommandations stipulées dans le rapport « Enquête auprès des doctorantes et doctorants »

Ces recommandations ont été validées par le Rectorat. Durant les prochaines années, le BQ est chargé de coordonner la mise en œuvre des recommandations, not. pour un meilleur suivi des doctorant.e.s. Il ne faut pas perdre de vue que des difficultés restent, des abus de pouvoir, des échos et des retours du CI qui mettent en lumière des problèmes persistants (10% des réponses au questionnaire). L'ACINE devra être active et prendre position sur ces aspects et aussi sur la gestion institutionnelle des conflits.

- Suivi des devenirs de la pétition Academia et du groupe de travail de la SYA
- Maintenir les liens ave les représentants à l'AU, en Conseils de facultés et dans les Commissions
- Transfert du site web ACINE de Jahia vers Wordpress suivant le processus du Bureau Presse
- Événement en collaboration avec le SSP ou d'autres associations

**5. Bilan et approbation des comptes 2021-2022**

Lisa Stalder, trésorière de l'ACINE, présente le bilan des comptes, du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022.

Peu de mouvements à signaler : 300.- ont été déboursé par l'association pour le soutien à la pétition Academia. Une autre dépense de 323.- était en fait un remboursement suite à un versement erroné de ACCORDER. Le reste (moins de 60.-) pour les apéros en 2022. Total de dépenses de 692.-

Une entrée importante : 500.- de la part de l'ANESP, suite à la dissolution projetée de l'association et à une intervention de l'ACINE. On les remercie.

Les cotisations ne sont pas obligatoires à l'ACINE. Tous les membres du CI deviennent automatiquement membres de l'ACINE, mais nous ne demandons pas activement de cotisations. Les dons sont bienvenus. En

2022, une cotisation d'un membre d'un montant de 10.- a été versée. On le remercie.

Rapport de la vérificatrice des comptes, Allison Beretta, lu durant la séance. Elle approuve le rapport et invite à son approbation à l'AG.

Loanne Janin interpelle le comité sur le fait que les comptes n'ont pas été mis à l'avance à l'ordre du jour. Le Président indique qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale, mais que l'on prend note.

Approbation des comptes : par 13 voix et 1 abstention d'usage.

## 6. Décharge de la vérificatrice des comptes et nouvelle élection

Décharge de la vérificatrice des comptes, Allison Beretta : approuvée à l'unanimité.

Élection d'un nouveau vérificateur des comptes : Yannick Von Büren se présente : élu par 13 voix et 1 abstention d'usage.

## 7. Rapports des représentant·e·s aux Commissions et à l'Assemblée de l'Université

Sites Internet de différentes commissions :

[https://www.unine.ch/unine/home/luniversite/Direction\\_et\\_services/commissions.html#cid36e8f0b3-43a5-4b28-bc6e-d8045a6a6529](https://www.unine.ch/unine/home/luniversite/Direction_et_services/commissions.html#cid36e8f0b3-43a5-4b28-bc6e-d8045a6a6529)

- Commission Egalité des chances (Wiebke Wiesigel) : auparavant, Sophie Serrano occupait cette place, puis s'est retirée en cours de mandat et Wiebke s'est proposée pour la remplacer. Les séances ont lieu 1x / semestre. Le but de la commission est d'attribuer des bourses/subsides de recherche, des subsides tremplins (décharge d'assistantat), qui visent donc à encourager les carrières des chercheur.euse.s.

Wiebke se représente à ce poste : élue par 14 voix (une personne est entrée en séance au cours de l'AG) et 1 abstention d'usage.

- Commission Intégrité scientifique (Magali Mari, absente, rapport écrit) : la commission ne s'est pas réunie en 2022. Les réunions n'ont lieu que lorsqu'il y a un problème en lien avec l'intégrité scientifique, par ex. plagiat. Magali ne se représente pas au poste. Sur demande d'un membre, il faudra vérifier dans le règlement quelle est la compétence concrète de cette commission.

Intérêt de Antony Martelli pour le poste (à confirmer).

- Commission Culturelle (Philippe Péter, absent, rapport écrit) : cette commission est chargée de l'attribution des subventions aux associations, principalement. Les fonds proviennent des taxes étudiantes. La dernière séance a eu lieu le 31 mai 2022 :

attribution de 38'000.- à diverses associations. Philippe Péter, maître assistant en FLSH, souhaite se représenter.

Loanne Janin fait remarquer qu'il est à ce poste depuis 2008. Il serait néanmoins bien d'avoir du mouvement. Par ailleurs, elle précise que les fonds attribués par le passé étaient bien plus élevés. Il serait peut-être bien de demander une comparaison des fonds attribués par année. Pour le poste, il faut dans tous les cas préciser que tout le monde peut se présenter au poste. Le nouveau comité devrait mettre au concours ce poste (en respectant la procédure de nomination prévue par le règlement).

- Commission Développement durable – [Commission UniD](#) (Françios Miville, Saskia Bindschedler, France Terrier et Marie Deschenaux) : seule Saskia est présente et fait son rapport oral. Il y a eu 2 séances depuis sa nomination. Dans cette commission, de grands projets sont discutés, tels que le Plan mobilité et la Développement durable de l'Uni, mais ces projets sortent du champ de compétences de la commission, qui n'est pas très clair. Les informations ne sont pas toujours fournies, c'est très opaque et on ne tient pas (bcp) compte de l'avis du corps intermédiaire : les décisions sont prises à un plus haut niveau. La commission est aussi chargée d'attribuer des subventions en lien avec le DD. Étant donné la marge de manœuvre restreinte de la commission et sa compétence peu claire, il semble parfois plus simple d'agir « à l'extérieur » par le biais de ses propres moyens pour agir dans le développement durable.

Wiebke indique qu'il serait peut-être bénéfique de rediscuter le fonctionnement et la compétence de cette commission. Jérôme ajoute que cela pourrait être une prérogative du comité de se saisir de ce dossier pour demander une discussion avec la commission (ou par le biais de l'AU). Le nouveau comité devra choisir s'il entend agir.

Par ailleurs, plusieurs personnes étant censées siéger ne se sont pas manifestées pour l'AG. Saskia ne se souvient d'ailleurs pas des autres personnes, mise à part Marie Deschenaux. Le nouveau comité devra recontacter les représentant.e.s à cette commission afin de savoir si elles y siègent toujours.

Pour sa part, Saskia souhaite se représenter : élue par 14 voix et 1 abstention d'usage.

- Commission Gestion des Conflits (actuellement plus de poste pour le CI) : le règlement n'indique pas que le CI a le droit à un siège. Paul Cotofrei, qui y a siégé, a poussé la commission à un changer cela. Le règlement sera modifié au printemps 2023. L'ACINE devra être attentive sur ce point et s'occuper en temps voulu de trouver un.e représentant.e.

- Commission Surveillance des procédures de nomination (Dimitri Orine, suppléante Aude Guillot) : Dimitri explique que la commission s'est réunie 4 x en 2022. Elle reçoit les dossiers des candidat.e.s lorsqu'il y a une mise au concours d'un poste de professeur.e, surveille la commission de nomination et vérifie la conformité de la procédure (par ex. conflit d'intérêts, récusation). Cette année, il y a eu un cas de récusation ; avis qui a été suivi par le Rectorat.

Dimitri souhaite rester dans la commission, pas besoin d'élection (cf. règlement).

- Assemblée de l'Université (Aude Guillot, Elisa Lorenzo Garcia, Nerea Parro, Paul Cotofrei) : Nerea et Paul sont présents. L'année passée, plusieurs sujets ont été abordés. Tout d'abord, la question des places de parking (places dispo pour le CI). L'autre point important portait sur le financement de l'Université (plusieurs difficultés financières). Enfin, de grandes discussions sur le plan d'intention. Les PV et OJ de l'AU sont disponibles sur le site.

Wiebke rappelle que par le passé, l'AU se posait la question de sa légitimité, quid actuellement ? Les représentant.e.s actuel.le.s sont satisfait.e.s du fonctionnement.

Pas d'élection, les mandats durent sur 4 ans, jusqu'en 2024.

- Action Uni (vacant, à voir en comité) : Wiebke rappelle qu'Action Uni est un partenaire d'importance. C'est un organe important, point de contact du FNS et du politique ; un organe de niveau national, qui permet de voir ce qui se passe en Suisse. Cela vaut la peine de le suivre. L'ACINE détient une voix à Action Uni. Une personne du comité était auparavant déléguée à Action Uni ; il serait bénéfique de réattribuer cette tâche à une personne. Le poste est vacant, il reviendra au nouveau comité de voir ce qu'il faut faire. Ajout de JSP : voir avec l'ANADD si elle n'a pas déjà désigné un.e délégué.e.

## 8. Présentation de la modification envisagée des Statuts et vote

Le comité propose différentes modifications des statuts, en particulier sur le statut de membre de l'association, sur les personnes qui peuvent intégrer le comité et sur le nbre maximum de personnes au comité. Ajouts en bleu ; suppression en rouge.

- 1) Proposition de modification de l'art. 3 : accès (limité) au statut de membre à des personnes externes

### Art. 3 : Membres

<sup>1</sup>Sont membres de l'association tous les membres du Corps Intermédiaire au sens des art.53 et suivants de la LUNE.

<sup>2</sup>Les membres du Corps Intermédiaire sont informés de l'existence de l'association et en deviennent automatiquement membres dès leur engagement. Par simple courrier adressé à l'association, un membre peut exprimer sa volonté de ne pas adhérer ou de démissionner.

<sup>3</sup>Conformément à la LUNE, aucune distinction n'est faite entre collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s sur fonds privés et sur fonds publics.

<sup>4</sup>Exceptionnellement, l'Assemblée Générale peut par votation à la majorité qualifiée des personnes présentes, admettre en tant que membre de l'association des personnes externes à l'Université, mais qui poursuivent des buts communs comme ils sont stipulés à l'article 2.

## 2) Proposition de modification des art. 11 et 12 : accès (limité) de membres externes pour siéger au comité

### **Art. 11 : Élection du Comité**

<sup>1</sup>Les membres du Comité sont élus individuellement par l'Assemblée Générale pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée générale subséquente. Leur poste est renouvelable.

<sup>2</sup>L'élection de chacun des membres du Comité se fait à main levée. En principe, **maximum** deux membres par faculté sont élus à la majorité simple des membres votants. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidat-e-s, un scrutin de ballottage à la majorité simple a lieu.

<sup>2bis</sup>Les membres de l'association externe à l'Université admis suivant l'Art. 3.4 des présents statuts, peuvent être élus au sein du Comité à la majorité simple des membres votants, dans la stricte limite de deux représentants au maximum.

<sup>3</sup>En cas de poste(s) vacant(s), de nouveaux membres des facultés peuvent être élus à l'occasion d'une Assemblée générale **extraordinaire ou par votation à la majorité qualifiée des membres du Comité**. Pendant la période de vacance, avec l'accord de l'Assemblée générale ordinaire, les membres du Comité précédent qui le désirent peuvent suppléer aux postes vacants jusqu'à **l'Assemblée générale extraordinaire l'élection de nouveaux membres**.

<sup>4</sup> Si, **lors de l'Assemblée générale extraordinaire au sein du Comité**, une faculté n'est représentée que par un seul membre et qu'aucun autre membre de ladite faculté ne veut se présenter à l'élection, un membre d'une autre faculté peut exceptionnellement se présenter au poste vacant. Une faculté ne peut avoir que **trois** représentant-e-s au maximum.

<sup>5</sup>Une fois les membres du comité élus, l'Assemblée Générale élit parmi ceux-ci un-e président-e à la majorité simple.

<sup>6</sup>Le nouveau Comité entre en fonction au terme de l'Assemblée Générale qui l'a élu.

## Art. 12 : Composition

<sup>1</sup>Le Comité se compose en principe d'un à deux membres de chacune des facultés désignées par la LUNE auxquels peuvent s'ajointre au maximum deux membres non facultaires.

<sup>2</sup>Le Comité comprend au moins le président ou la présidente, le ou la secrétaire et le trésorier ou la trésorière de l'association.

<sup>3</sup>Les membres du Comité élargi peuvent assister aux séances du Comité avec voix consultative.

- 3) Le Président de l'ACINE propose encore d'ajouter deux articles, 16 et 17, pour instaurer un « Président d'honneur », qui aurait pour tâche, s'il le souhaite de s'assurer du suivi pour le nouveau comité. Le président d'honneur aurait une voix consultative.

Le débat est vif quant aux modifications proposées. Plusieurs membres sont soucieux de permettre l'ouverture de l'association à des membres externes.

Le comité : cet ajout a été pensé pour permettre d'avoir un soutien supplémentaire d'une personne extérieure à l'Uni, mais qui poursuit des mêmes intérêts que l'ACINE. Cette personne serait légitimée à siéger, à voter et à représenter l'association. Par exemple, cela pourrait être un atout lorsqu'il s'agit de faire des interviews auprès des médias, ce qui peut être très mal vu par les institutions universitaires, et protégerait ainsi les membres du comité. En réalité, ce débat intervient dans une situation concrète avec un membre du comité, Florent Blanc, qui mettra bientôt un terme à son contrat universitaire, et qui rejoindra le SSP : Florent serait motivé à continuer à siéger au comité et à nous aider (ce qui ne serait pas possible selon les statuts).

La légitimité de faire siéger un membre externe à l'uni est discutée. Plusieurs membres se posent la question de savoir si ce ne serait pas contre l'intérêt de l'ACINE de se faire représenter par une personne externe, pour une question de crédibilité envers les institutions internes et externes, en particulier le Rectorat.

Jérôme explique que ce débat a eu lieu au sein du comité, récemment. Plusieurs options ont été discutées : ouvrir la possibilité de membre de l'association et du comité à une personne externe ; élargir le champ du comité élargi aux personnes externes, voire ne pas modifier les statuts et demander l'aide d'une personne externe en tant que prérogative du comité (mais sachant que cette personne ne serait pas légitimée à siéger ou à

représenter). Le comité a finalement voté pour proposer la première option. La question devrait certainement être encore mûrie. C'est une bonne chose que le débat ait lieu durant l'AG. Le prochain comité pourrait se saisir de la question.

Un membre suggère que le comité pourrait très bien établir un mandat avec une personne externe pour le représenter ponctuellement dans certaines affaires.

S'agissant de la question de l'ajout d'un « Président d'honneur » : cela fait aussi débat. Plusieurs membres, dont certains du comité, se pose la question de l'utilité d'ajouter ces articles pour rendre possible une passation au nouveau comité. Wiebke et Michael font remarquer que, en soi, la passation est déjà possible sans modification des statuts ; il suffit juste qu'une personne soit motivée à le faire. Le préciser reviendrait à faire beaucoup de formalisme et risque de porter à confusion par rapport aux tâches et aux compétences du président d'honneur, en particulier son pouvoir de représentation envers les tiers. Par ailleurs, le terme « Président d'honneur » serait redondant et très limitatif, dès lors que seul le Président sortant pourrait avoir ce statut et pas d'autres membres. Mais le problème resterait le même avec des « membres d'honneur ». Plusieurs membres se sentent particulièrement mal à l'aise avec l'idée de consacrer un titre d'honneur.

Votation sur un report de la discussion sur la modification des statuts : report approuvé par 10 voix et 3 abstentions (une personne est, entre-temps, partie de la séance).

Le nouveau comité pourra, s'il le souhaite, relancer le débat.

## 9. Décharge du Comité

La décharge du Comité est approuvée par 7 voix et 5 abstentions d'usage (une autre personne est, entre-temps, partie de la séance).

## 10. Election du nouveau Comité et élection du ou de la Président-e

Les membres sortants du Comité : Dimitri Orine (Président), Jérôme Saint-Phor (secrétaire), Wiebke Wiesigel, Elisa Lorenzo Garcia, Aude Guillot

### Election du nouveau comité

Les membres restants (qui postulent à nouveau) : Lisa Stalder (FLSH), Valérie Manasterki (FSE), Florent Blanc (FS, son statut à débattre suite à son départ de l'Uni) :

- Lisa Stalder : réélue par 11 voix et 1 abstention d'usage.
- Valérie Manasterki : réélue par 11 voix et 1 abstention d'usage.

Les membres qui se portent candidat.e.s pour siéger :

- Michael Saul : faculté de droit, a fait ses études à Neuch, avocat, collaborateur scientifique
- Antony Martelli : faculté de droit, études effectuées à Lausanne, assistant-doctorant à Neuch.
- Peterson Yuhala : faculté des sciences, intéressé à reprendre le poste suite à discussion avec Elisa
- Saskia Bindschedler : faculté des sciences, intéressée à siéger, mais en particulier pour des groupes de travail spécifiques

Toutes les personnes susmentionnées sont élues, chacune leur tour, par 11 voix et 1 abstention d'usage.

#### Élection pour la présidence

Lisa Stalder se porte candidate : élue par 11 voix et 1 abstention d'usage.

**Le nouveau comité est ainsi composé des personnes suivantes (6) : Lisa Stalder (Présidente), Valérie Manasterki, Michael Saul, Antony Martelli, Peterson Yuhala et Saskia Bindschedler.**

Le comité devra élire un.e trésorier.ière et un.e secrétaire.

#### **11. Présentation et acceptation du budget 2022-2023**

Il reste un solde de CHF 2'661.30 dans le compte bancaire de l'ACINE.

Le budget estimé pour 2023 prévoit pour l'instant CHF 312.- de dépenses (conférence, apéro et frais de tenue de comptes).

Il s'agit toutefois d'une estimation et le nouveau comité (qui est grandement renouvelé) devra déterminer quelles seront ses actions/événements l'année prochaine. Le budget est à prendre avec de grandes réserves.

Approbation du budget à l'unanimité.

#### **12. Divers / Discussion**

Les membres félicitent le nouveau comité. Wiebke et Jérôme en particulier leur souhaitent une très bonne continuation et se tiennent disponibles pour la transition en cas de besoin.

Clôture de l'AG à 20h26.